

CANTLEY

## AVIS PUBLIC

AVIS est donné par le soussigné, directeur général, que le Règlement numéro 438-14 amendant le Règlement numéro 290-06 relativement à la formation du comité des travaux publics (CTP) pour y inclure la formation du comité de la sécurité publique (CSP) afin d'y apporter des corrections au niveau de leur composition et de leur structure et des champs d'applications dudit comité a été adopté par le conseil municipal le 14 janvier 2014.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au bureau du Directeur général au 8, chemin River, Cantley (Québec), durant les heures normales de bureau.

Veillez noter que l'avis public est également sur le site Internet à l'adresse : [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca) sous la rubrique « Avis publics ».

DONNÉ à Cantley ce 20<sup>e</sup> jour du mois de février deux mille quatorze.

---

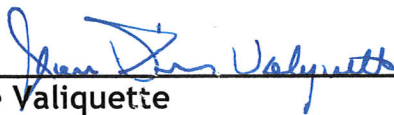
Jean-Pierre Valiquette  
Directeur général

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Jean-Pierre Valiquette, directeur général de la Municipalité de Cantley certifie avoir publié l'avis public du le Règlement numéro 438-14 amendant le Règlement numéro 290-06 relativement à la formation du comité des travaux publics (CTP) pour y inclure la formation du comité de la sécurité publique (CSP) afin d'y apporter des corrections au niveau de leur composition et de leur structure et des champs d'applications dudit comité en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site Internet.

Le 20<sup>e</sup> jour de février entre 8 h 30 et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20<sup>e</sup> jour du mois de février 2014.

  
\_\_\_\_\_  
Jean-Pierre Valiquette  
Directeur général